

Regards

sur Anjou

Volume 35, numéro 2 — Mars 2008

DÉTAILS DES PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE ÉMIS EN 2007

Unifamiliale	0 logement
Bifamiliale	0 logement
Bachelor	12 logements
Multifamiliale	12 logements
Total	24 logements
Valeur totale des permis résidentiels	3 268 571 \$

PERMIS DE CONSTRUCTION TOUTES CATÉGORIES : résidentiel, commercial, industriel et institutionnel émis en 2007

Nombre de permis	219
Valeur totale des permis toutes catégories	21 825 253 \$

Construction à Anjou une année modérée

En 2007, Anjou a connu un développement immobilier modéré et respectueux des besoins de la communauté. Tout comme les précédentes années, la concurrence provenant des autres pôles de développement présents sur le grand territoire de la Ville de Montréal a été forte.

Toutes catégories confondues, c'est 219 permis de construction qui ont été délivrés en 2007 sur le territoire de notre arrondissement (253 en 2006) représentant une valeur totale de près de 22 M\$. Ce dernier chiffre représente une diminution de plus de 10 M\$ (10 184 779 \$) par rapport à 2006, une année exceptionnelle, et s'explique notamment par la diminution du nombre de terrains disponibles à Anjou (il ne reste plus que 6,73% du territoire angevin à bâtir).

Dans le secteur industriel, la valeur des permis s'est chiffrée à près de 11,7 M\$, dont 6,9 M\$ pour de nouvelles constructions et près de 4,7 M\$ pour des projets d'agrandissement et d'amélioration. La valeur des 59 permis émis dans le secteur commercial s'est élevée à plus de 5,6 M\$. Cela inclut les nouveaux bâtiments, les agrandissements, les améliorations et les démolitions.

En ce qui a trait au secteur résidentiel, les 114 permis délivrés ont été liés à des travaux d'agrandissement et d'amélioration. Pour l'année 2007, leur valeur a totalisé 3,3 M\$. Plus précisément, 59 permis ont été émis pour des bâtiments unifamiliaux, 44 pour ceux de type bifamilial et trifamilial et 11 pour des bâtiments multifamiliaux.

On identifie 12 nouveaux logements de type « bachelor » en 2007. En ce qui concerne le secteur multifamilial, 12 nouveaux logements ont été bâtis.

Pour 2008, il est permis de croire que la construction se poursuivra à nouveau sous le signe de la modération au sein de notre arrondissement.



Deux projets porteurs d'avenir !

Le développement économique représente une grande priorité pour Anjou. Depuis plusieurs années, nous accueillons un nombre élevé d'entreprises en raison notamment de notre situation géographique privilégiée comptant d'importantes voies rapides. Aujourd'hui, notre arrondissement possède le deuxième plus important parc d'affaires de l'île de Montréal avec plus de 1000 entreprises. Environ 15 000 camions y circulent chaque jour. Sur les 31 017 emplois recensés à Anjou, notre parc d'affaires en contient près des deux tiers.

Au Québec, des sommes colossales ont été consacrées à la réalisation de plusieurs travaux routiers d'envergure. Cependant, notre métropole n'a pas reçu sa juste part. Résultat : les axes routiers de Montréal sont pratiquement devenus des stationnements polluants à ciel ouvert aux heures de pointe. Heureusement, deux grands projets de transport profiteront bientôt à notre région et particulièrement à Anjou.

Le premier projet, confirmé l'automne dernier par Québec et par ses partenaires privés, prolongera enfin l'autoroute 25 entre Montréal et Laval. D'une longueur d'environ 7 km, le projet comprendra un pont à péage passant au-dessus de la rivière des Prairies. Ce tronçon vital permettra de relier Laval, Lanaudière et les Laurentides à l'est de Montréal et à la Montérégie sans avoir à emprunter l'autoroute métropolitaine. Les travaux débiteront incessamment.

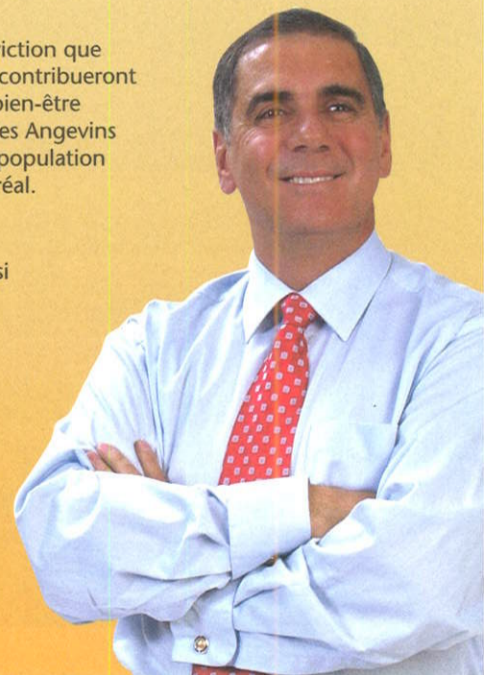
Ce projet soutiendra le développement de notre région, tout en facilitant la mobilité des personnes et le transport de marchandises entre les différents pôles économiques de la métropole. Les automobilistes et les routiers désirant éviter l'autoroute métropolitaine pourront désormais contourner Montréal par le nord. En terme de retombées économiques pour Anjou, le décloisonnement de notre secteur industriel sera plus que bénéfique.

Le projet de modernisation de la rue Notre-Dame, annoncé par Québec et Montréal en novembre dernier, débiterait à la fin de l'été 2008. Ces travaux de 750 M\$ s'effectueront sur un tronçon de 9 kilomètres entre le secteur du pont Jacques-Cartier et l'autoroute 25. Tout comme pour le prolongement de l'autoroute 25, ce projet améliorera les déplacements des personnes et des marchandises dans l'est de Montréal.

Votre administration favorise depuis longtemps ces deux projets, complémentaires, porteurs d'avenir. Ils renforceront la position stratégique d'Anjou situé au centre des principaux axes routiers du Grand Montréal et dynamiseront la vie économique de notre arrondissement, particulièrement notre parc d'affaires. De plus, une meilleure fluidité de la circulation aidera à réduire le nombre d'heures perdues dans des bouchons de circulation interminables tout en diminuant le taux de pollution.

J'ai la ferme conviction que ces deux projets contribueront grandement au bien-être non seulement des Angevins mais de toute la population de l'est de Montréal.

Luis Miranda
Vous pouvez aussi
me joindre au
514 493-8010.



Joyeuses Pâques



Luis Miranda
Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal



Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest



Michelle Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre



Rémy Tondreau
Conseiller d'arrondissement
District Est

Symbole de lumière et de renouveau, Pâques représente une belle occasion pour se retrouver en famille ou entre amis. Que cette fête donne à tous des sourires étincelants et qu'elle façonne des cœurs reconnaissants!

Congé de Pâques

À l'occasion de Pâques, les **bureaux administratifs** de l'arrondissement d'Anjou seront **fermés** du Vendredi saint au lundi de Pâques, soit du **21 au 24 mars inclusivement**.

La **bibliothèque Jean-Corbeil** et sa **succursale** seront **ouvertes** le **samedi 22 mars** aux heures habituelles, mais elles seront **fermées** les trois autres jours (**21, 23 et 24 mars**).

À noter que la collecte régulière des matières résiduelles du **vendredi** aura lieu comme à l'**accoutumée** le Vendredi saint, soit le **21 mars**.

2 — Regards sur Anjou

Réseau des bibliothèques publiques de Montréal

Du NOUVEAU pour les Angevins

bibliothèques
Réseau des
publiques
de Montréal



Dès le **mardi 11 mars**, les citoyens d'Anjou bénéficieront de nouveaux services à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale. Le système informatique de celles-ci sera alors harmonisé avec celui des bibliothèques de la Ville de Montréal, permettant ainsi d'élargir les services offerts à la population.

Veillez noter que les deux endroits seront **fermés** le **lundi 10 mars** en raison de l'implantation du nouveau système. Tout **retour de livres** prévu pour cette journée est reporté, sans pénalité, au lendemain.

Carte unique, retour universel

Grâce au nouveau catalogue informatisé **Nelligan** et à son moteur de recherche efficace, les Angevins pourront ouvrir de façon conviviale les portes des bibliothèques montréalaises et accéder directement à de multiples trésors. De plus, avec leur **carte de citoyen d'Anjou**, ils auront accès à leur dossier d'utilisateur en ligne, en plus de profiter du retour universel permettant de remettre les livres empruntés ailleurs dans le réseau des bibliothèques (incluant notamment la Grande Bibliothèque).

La mise en fonction de Nelligan apportera aussi des modifications dans les règlements et la tarification des services. À ce sujet, des feuillets d'information expliquant les changements annoncés seront disponibles à la bibliothèque et à sa succursale. Également, les employés de votre bibliothèque se feront un plaisir de vous fournir tout renseignement nécessaire.



BIBLIOTHÈQUE
Jean-Corbeil



Spectacle pour enfants

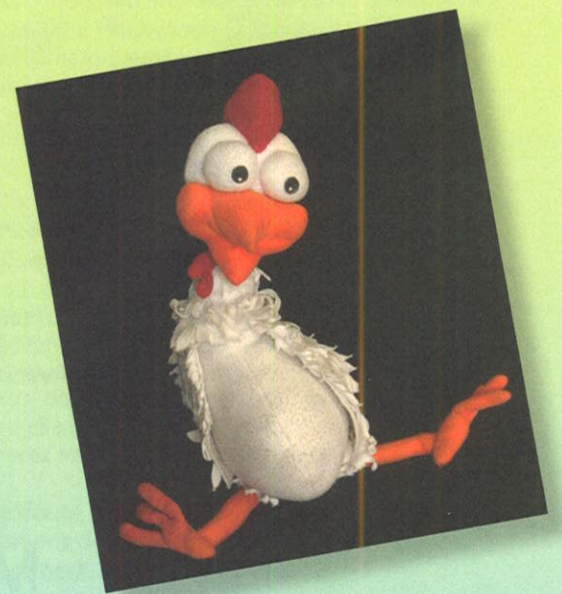
Pas de bébé pour Babette

La bibliothèque Jean-Corbeil invite les enfants de 5 à 10 ans à assister au spectacle **Pas de bébé pour Babette** présenté par la compagnie *Porteuses d'histoires*.

Ce conte, animé avec des marionnettes et de la musique, fait vivre aux enfants l'histoire de Babette, la poule qui n'a jamais pondu le moindre petit œuf. Un jour pourtant, elle trouve un œuf abandonné qui lui en fera voir de toutes les couleurs!

Le spectacle aura lieu le **samedi 15 mars**, à **14h** à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, sise au 7500, avenue Goncourt. Pour plus d'informations, composez le **514 493-8260**.

Veillez noter que l'entrée est libre mais que le nombre de places est limité.



Expositions à la Galerie d'art Goncourt

Venez découvrir les œuvres produites lors des sessions d'automne 2007 et d'hiver 2008 par vos concitoyennes et vos concitoyens. Ces derniers ont été supervisés par des professeurs hautement compétents : M^{me} Yolaine Lefebvre pour les cours d'aquarelle ainsi que M^{me} Gisèle Rivard et MM. Claude Charlebois et Jean Saucier pour les cours de peinture.

Vous pourrez admirer les œuvres à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt, dans le cadre des expositions suivantes :

Du 23 avril au 11 mai

Œuvres réalisées par les élèves des **cours de peinture.**

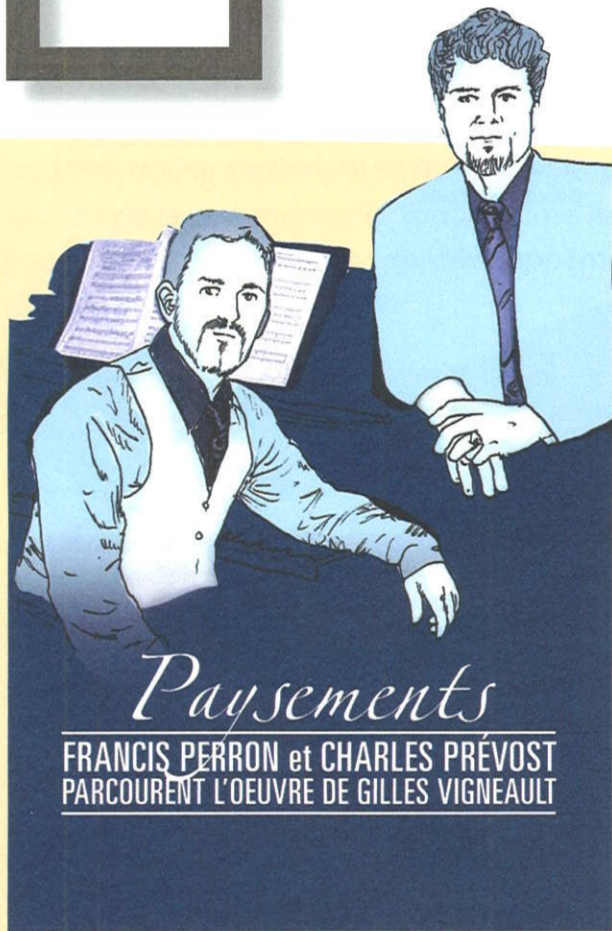
Vernissage en présence des élèves et des professeurs, le **jeudi 24 avril**, à 19h.

Du 2 au 20 avril

Œuvres réalisées par les élèves des **cours d'aquarelle.**

Vernissage en présence des élèves et du professeur, le **jeudi 3 avril**, à 19h.

L'entrée est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. À mentionner : les portes fermeront exceptionnellement **à 18h** tous les lundis, mardis et mercredis du mois d'avril ainsi que du 5 au 8 mai.



Payements

FRANCIS PERRON et CHARLES PRÉVOST
PARCOURENT L'ŒUVRE DE GILLES VIGNEAULT

Payements

Le vendredi 25 avril prochain à 20h, la Caisse populaire d'Anjou et votre arrondissement présentent **Payements** à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme *Culture à la carte*.

Fruit de nombreux échanges tenus avec le chanteur **Gilles Vigneault**, jusqu'à l'actuelle collaboration avec le pianiste Francis Perron, Charles Prévost a retenu de l'œuvre de notre grand poète une vingtaine de pièces. Ce tour de chant constitue un spectacle remarquable qui saura rejoindre tout autant un large public que les habitués passionnés de l'artiste québécois.

Vous pouvez vous procurer vos billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale, aux heures d'ouverture.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Veuillez également noter que les portes de l'église ouvriront dès 19h15.

Renseignements : 514 493-8200

 **Desjardins**
Caisse populaire d'Anjou

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen vous accueillera les **samedis 8 et 29 mars**, ainsi que le **12 avril** prochains **entre 9h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 8 mars : **Rémy Tondreau**
Conseiller d'arrondissement
District Est

Samedi 29 mars : **Luis Miranda**
Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

Samedi 12 avril : **Andrée Hénault**,
Conseiller de ville
pour l'arrondissement d'Anjou

Le Bureau est situé au 7701,
boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 1^{er} avril à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Changement d'heure Ça tombe pile!

Nous vous incitons tous, lors du passage à l'heure avancée de l'Est le **dimanche 9 mars prochain**, à vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée et à remplacer la pile (à noter que seules les piles alcalines sont efficaces). Ces gestes simples pourraient vous sauver la vie et celle de vos proches.

Nous rappelons aussi qu'un règlement de l'arrondissement oblige les **propriétaires** à munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée. De plus, le propriétaire doit placer une **pile neuve** lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les **locataires** ont pour leur part deux responsabilités : remplacer la pile tous les six mois et aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur **une fois par mois**, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

Votre vie vaut plus qu'une pile!

Pour toute information, communiquez avec le Service de sécurité incendie de Montréal, Division de la prévention, au 514 280-6884.



Un bac pour recycler

La plupart des intervenants ont identifié la **protection de l'environnement** comme l'une de leurs priorités durant les consultations publiques sur l'avenir d'Anjou de 2007. À ce chapitre, un **effort constant** est vital de la part de tous et chacun.

L'utilisation du **bac de recyclage** représente un geste significatif aidant à léguer à nos enfants un monde plus sain. Nous invitons les Angevins et les Angevines qui n'ont pas encore leur **bac** à se le procurer. Et c'est **gratuit!** En présentant une pièce d'identité prouvant son lieu de résidence à Anjou, on peut obtenir le sien à l'un des endroits suivants :

Bureau Accès Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Du lundi au vendredi • De 8 h à 17 h

Édifice des travaux publics

7171, rue Bombardier (rez-de-chaussée)
Du lundi au jeudi • De 7 h à 15 h

Avec votre bac, vous pourrez recycler notamment vos journaux et vos vieux magazines plutôt que de les jeter. Vous leur offrirez ainsi une deuxième vie! Et pour faciliter la tâche de ceux qui reçoivent le contenu de votre bac, n'oubliez pas de rincer vos contenants de verre, de plastique ou de métal ainsi que vos cartons de lait et vos boîtes de jus...!

Si vous avez des questions, appelez-nous au 514 493-8000.

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:
Réalisation et conception graphique:

Impression:
Tirage:
Distribution:

Téléphone:
Site Web:
Dépôt légal:

Aline Boulé
Piranha Tendances
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes
(Médiaposte)
514 493-8000
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Sécurité sur le réseau routier

Prudence et modération!

Nous désirons rappeler à tous certaines règles de sécurité concernant le réseau routier. En premier lieu, nous incitons les **automobilistes** et les **cyclistes** à faire preuve de modération au chapitre de la vitesse ainsi que de courtoisie et de respect envers les autres, particulièrement envers les piétons.

Si vous souhaitez traverser une artère à pied, les **passages pour piétons** représentent des couloirs sécuritaires. Ils sont délimités par des bandes blanches situées aux intersections (avec feux de

circulation ou non) et identifiés par un panneau ainsi que par des bandes jaunes logées hors intersections. Ces passages donnent la priorité au piéton lorsqu'il s'y engage (celui-ci doit cependant s'assurer qu'il n'y a aucun risque à les emprunter). Les automobilistes et les cyclistes ont l'obligation de s'immobiliser pour le laisser passer. Tout manquement au respect d'un passage pour piéton entraîne une amende. Toujours désagréable, cette pénalité demeure néanmoins utile pour rappeler à tous d'agir de façon sécuritaire.



Lors des consultations publiques de 2007, la **sécurité** a été identifiée par les Angevins et les Angevines comme l'une de leurs grandes priorités. C'est en agissant avec prudence et modération qu'Anjou deviendra un milieu encore plus sécuritaire pour tous.



Licence de chien 2008

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, **chaque année**, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence identifie chaque animal et peut être obtenue à la mairie d'arrondissement au coût de **15 \$** (par chien) **la première année**. Elle doit être **renouvelée** les années suivantes au coût de **25 \$**. Veuillez noter qu'elle est gratuite si elle est demandée, pour un chien-guide, par un aveugle qui présente une preuve de cécité. La licence est également gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus, propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien.

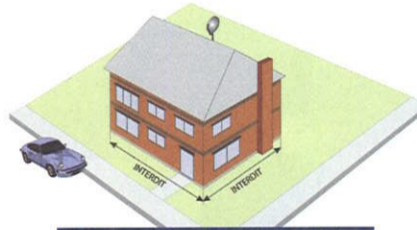
Tous sur la même longueur d'ondes!

L'arrondissement d'Anjou a révisé en 2006 certaines dispositions du règlement de zonage ayant trait aux antennes paraboliques, communément appelées soucoupes paraboliques. Bien que les principes soient restés semblables, certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne les antennes installées sur les **toits**.

Dans le cas des industries, des commerces et des habitations multifamiliales, rappelons que l'antenne n'est permise que sur le **toit**, pour autant que son installation respecte les conditions mentionnées précédemment.



ANTENNE SUR TOIT PLAT



ANTENNE SUR TOIT EN PENTE



ANTENNE SUR MUR

En vertu des dispositions en vigueur depuis lors, les antennes situées sur un **toit plat** doivent être placées à au moins 3 mètres du mur avant. Quant aux antennes installées sur un **toit en pente**, elles ne sont permises que sur les versants qui ne font pas face à une rue.

Les dispositions concernant les antennes installées sur les **murs** demeurent inchangées pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales. Uniquement pour ces bâtiments, en plus d'être permises sur le **toit**, les antennes peuvent aussi être placées sur un **mur** ne faisant pas face à une voie de circulation, à plus de six mètres de distance de tout mur avant (donnant sur une rue).

Les modifications, en place depuis 2006, ne visent que les nouvelles installations d'antennes. Celles qui étaient installées précédemment bénéficient d'un droit acquis, pour autant qu'elles respectent l'ancienne réglementation.

Le règlement de zonage a été fait pour veiller à l'intégration harmonieuse des antennes dans le paysage urbain. Tous les Angevins doivent s'y conformer. Une suggestion: demander à l'entreprise installant votre antenne si elle connaît bien le règlement d'Anjou. Vous éviterez ainsi toute surprise déplaisante.

En cas de doute, ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, communiquez avec l'arrondissement, au 514 493-5115.